

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 6 octobre 2008 à la salle des Jardins

1. Présentation du projet de modération du trafic, en réponse aux motions Dupuis et Hostettler (Hors Séance)

Il est 21h00 lorsque M. Didier Hostettler, Président du Conseil, ouvre la séance.

Il demande aux Conseillères et Conseillers de se lever afin d'observer un moment de recueillement en la mémoire de M. Patrick Latreille, époux de Mme Huguette Latreille, Conseillère communale.

2. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	32
Membres excusés	11
Membres non excusés	2

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Modification de l'ordre du jour:

Suite à la présentation du projet de modération du trafic, nous aurons la possibilité de discuter des motions Dupuis et Hostettler et d'avancer sur le sujet. En accord avec la Municipalité, nous vous proposons de modifier l'ordre du jour et de rajouter entre les points 7 et 8 :

Réponses de la Municipalité aux Motions Dupuis et Hostettler.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel que modifié.

L'ordre du jour prévoit : après modification

- 1) Présentation du projet de modération du trafic, en réponse aux motions Dupuis et Hostettler
- 2) Appel
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 30 juin 2008
- 4) Correspondance
- 5) Communications municipales
- 6) **Préavis 4/2008** Proposition d'adhésion au réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)
- 7) **Préavis 5/2008** Arrêté d'imposition pour les années 2009 et 2010
- 8) Réponses de la Municipalité aux Motions Dupuis et Hostettler
- 9) Election d'un suppléant à la commission gestion-finances
- 10) Propositions individuelles
- 11) Echancier
- 12) Divers

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 30 juin 2008

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 30 juin 2008 est accepté par 31 OUI et 1 abstention. M. HOSTETTLER prie Mme Ferreira de le signer. M. Rossier étant absent ce soir, il le signera ultérieurement.

4. Correspondance

- 21 mai** Lettre de M. Jean-Marc Rhein, Président de la Commission gestion-finances, demandant à la Municipalité si la commune envisage d'offrir un repas annuel à la commission.
- 4 juin** Réponse de la Municipalité à M. Jean-Marc Rhein lui disant d'adresser sa demande au Président du Conseil.
- 2 juillet** Courrier du bureau à Mme Gevisier demandant de faire le nécessaire pour rembourser M. Rhein.
- 4 juillet** Courrier de la Municipalité conviant le Président du Conseil communal à la fête du 1^{er} Août afin d'y prononcer le discours officiel. (A noter que c'est Martine Ferreira, secrétaire du Conseil communal, qui s'est acquittée de cette tâche avec brio en l'absence du Président).
- 22 juillet** Courriel concernant une demande de M. Jean-Marc Monod qui désire recevoir le courrier des séances du Conseil communal.
- 22 juillet** Réponse par Courriel à Mme Rosat concernant un appel téléphonique demandant de faire partie de la commission de déchets.
- 28 août** Lettre à la Municipalité demandant la mise en place et rangement des tables et chaises lors des séances du Conseil communal.
- 28 août** Réception du préavis 4/2008 Proposition d'adhésion au réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA).
- 28 août** Transmission du préavis 4/2008 à M. Rhein, Président de la commission gestion-finances et à Mme Müller, Présidente de la commission technique.
- 2 sept.** Réponse de la Municipalité concernant la mise en place et rangement des tables et chaises lors des séances du Conseil communal.
- 3 sept.** Réception du préavis 5/2008 Arrêté d'imposition pour les années 2009 et 2010.
- 3 sept.** Transmission du préavis 5/2008 à M. Rhein, Président de la commission gestion-finances.
- 12 sept.** Lettre de M. Crottaz informant de sa démission de la commission gestion-finances à dater du 12 septembre 2008.
- 12 sept.** Lettre de M. Crottaz demandant une modification de l'article 38 du règlement du Conseil communal. (Cette demande sera traitée dans les propositions individuelles.)
- 15 sept.** Reçu une invitation du Groupe Arc-en-Ciel pour un Brunch-débat 2008 sur le thème "La croissance qualitative" le samedi 4 octobre à Renens. (Développement urbain de l'Ouest lausannois).
- 18 sept.** Réception du rapport de la commission technique pour le préavis 4/2008.
- 23 sept.** Reçu du bureau communal une copie du communiqué de presse, concernant le rapprochement intercommunal Denges, Echandens, Lonay et Préverenges
- 24 sept.** Réception des rapports de la commission gestion-finances pour les préavis 4 et 5/2008.
- 25 sept.** Lettre de M. Patrick Gerber annonçant sa démission du Conseil communal pour le 31 octobre 2008, ainsi que l'excuse pour son absence de ce soir.
- 25 sept.** Lettre habituelle à M. le Préfet l'informant de notre séance de ce soir.
- 30 sept.** Courriel de M. Rhein nous faisant part du résultat de sa demande d'avis de droit du service juridique de l'Etat de Vaud concernant l'article 38 du règlement du Conseil communal.

(Lettre et avis de droit ci-dessous)

Demande d'avis de droit

Compétences de la Commission Gestion-Finances (A l'attention de M. David Equey, Secteur juridique, Département de l'Intérieur)

Monsieur,

J'ai l'honneur de présider la Commission Gestion-Finances (CGF) de Denges; or, nous avons depuis l'an dernier un nouveau règlement communal qui, d'une part, n'est pas extrêmement précis sur le sujet ci-dessus, et d'autre part a donné le jour à cette commission, fusion des anciennes commissions de gestion et des finances.

Il se trouve qu'à chacune de nos réunions comme à presque chaque Conseil, la question se pose de savoir si le contenu de nos rapports est bien de notre compétence.

Un exemple: la Municipalité nous donne un préavis à examiner; il s'agit d'une demande extrabudgétaire pour la réfection d'un chemin. Une commission technique est également interpellée. Nous nous prononçons sur les possibilités financières, en tant que commission des finances, pas de problème à ce niveau, mais aussi, **en tant que commission de gestion, sur le bien-fondé de ces travaux**; en l'occurrence, nous proposons de repousser les travaux puisque l'état de la route en question nous paraît encore satisfaisant (nous sommes allés sur place et avons discuté avec la Municipale des Travaux). La commission technique, par contre, a examiné la façon dont la Municipalité compte techniquement réaliser ces travaux et a donné un préavis favorable. Lors du Conseil communal, certains ont eu le sentiment que la CGF, sur la question du bien-fondé, outrepassait ses compétences. Est-ce le cas?

Autre exemple: la CGF et une commission ad hoc sont consultées sur une proposition d'adhésion au réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA). La CGF se prononce sur la question financière et le bien-fondé de la démarche, considérant qu'il appartient à la commission ad hoc d'examiner la réalisation "technique" du projet. La séance du Conseil est fixée au 6 octobre et nous nous attendons à devoir à nouveau répondre sur les limites de nos compétences.

Finally, la CGF se demande si elle a aussi un droit de regard sur les dossiers en cours de réalisation, par exemple les travaux de rénovation de la maison de commune qui vont commencer prochainement et dont les crédits ont été acceptés l'an dernier.

J'espère que mes questions sont suffisamment précises pour que vous puissiez y répondre. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant par avance de votre aide, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Jean-Marc Rhein

Avis de droit (réponse de M. David Equey à la lettre de M. Rhein)

La Commission de gestion et des finances est instituée pour examiner le rapport de la Municipalité sur la gestion, les comptes arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, accompagnés le cas échéant du rapport du réviseur (art. 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes; LC; RSV 175.11). Dans le cadre de cette compétence, la Commission de gestion-finances jouit d'un droit d'investigation illimité (art. 35a du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes; RCom; RSV 175.31.1) et la Municipalité est tenue de lui fournir tous les documents et renseignements nécessaires (art. 93e LC).

La Commission de gestion n'intervient qu'a *posteriori*, c'est-à-dire uniquement après que les comptes aient été arrêtés et les rapports rédigés. Cela implique qu'elle n'a pas vocation à faire de la cogestion, savoir à se prononcer en cours d'exercice sur le bien-fondé d'une dépense particulière ou sur le bien-fondé d'une démarche. Cela peut cependant être prévu par des dispositions du règlement communal du Conseil ou par une décision dudit conseil. Dans ce cadre, les

compétences de la Commission de gestion se limitent à se déterminer sur les aspects financiers du projet de préavis ou de rapport qui lui est soumis et n'a aucune compétence investigatoire. Il suit de là qu'elle n'a pas un véritable droit de regard sur les dossiers en cours. Ce droit peut cependant être exercé individuellement par chaque membre du Conseil par le biais de l'interpellation (art. 35 LC) ou de la question.

5. Communications municipales

Mme MAEDER nous informe concernant le préavis 1/2008, que les travaux de réfection des routes Sur Villard et Chemin des Vignettes débiteront le lundi 20 octobre et dureront une semaine. Les deux chemins seront faits conjointement afin de limiter les frais de déplacements.

M. CHARMEY désire excuser Mme Rihs, absente ce soir pour cause de maladie.

- Il nous informe également que le résumé de la maison **ldheap**, concernant le communiqué de presse paru sur le rapprochement des 4 communes se trouve sur le site Internet ainsi qu'au bureau communal.

- Le bureau communal sera transféré pendant la durée des travaux de rénovation du bâtiment communal à côté de la boulangerie, où se trouvait l'exposition de cuisines, les 22, 23 et 24 octobre.

La première séance de Municipalité a eu lieu ce soir dans les nouveaux locaux.

6. Préavis 4/2008 Proposition d'adhésion au réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)

M. HOSTETTLER invite Mme Müller pour la commission technique et M. Salquin pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

M. HOSTETTLER demande, pour la clarté du débat et la prise du PV, que chaque intervenant se lève avant de prendre la parole, parle le plus fort possible et pas trop vite.

La discussion est ouverte.

Mme PONSAR donne une information concernant *l'association pour la création d'une unité d'accueil pour écoliers à Denges (UAPE) créée le 27 août dernier.*

"L'assemblée constitutive a eu lieu, la Municipalité était présente, et nous la remercions. Une centaine de personnes étaient invitées, 50 sont venues.

45 membres étaient présents. Aujourd'hui nous comptons déjà 50 membres. Pour l'instant, l'association met en place les mesures afin de pouvoir créer une structure d'accueil, qui pourra réellement être créée, seulement si l'AJEMA est accepté ce soir. Si l'AJEMA est refusé, nous ne pourrions pas avoir de subventions et le projet mourra dans l'œuf directement.

Un comité actif de 7 personnes a déjà commencé à travailler, nous avons pris beaucoup de renseignements, les budgets se mettent également en place. Les choses avancent, mais nous attendons ce vote avec impatience."

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée.

M. HOSTETTLER clôt la discussion et prie Mme Müller de lire les conclusions du rapport de la commission technique, il donne également la parole à M. Salquin afin de donner lecture des conclusions du rapport de la commission gestion-finances.

Le préavis 4/2008 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 29 voix pour, et 2 abstentions.

7. Préavis 5/2008 Arrêté d'imposition pour les années 2009 et 2010

M. HOSTETTLER invite M. Salquin à donner lecture du rapport de la commission gestion-finances, sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. MONNIN dit avoir lu avec plaisir le rapport de la commission gestion-finances, qui mentionne d'ailleurs que la santé financière de la commune ne nécessite pas d'augmentation du taux d'imposition, cela fait bien plaisir, parce qu'il était question d'une baisse au sein de la commission des finances. Il remercie la commission d'avoir changé d'opinion.

Aucune autre remarque n'étant formulée.

M. HOSTETTLER clôt la discussion et prie M. Salquin de donner lecture des conclusions du rapport de la commission gestion-finances.

Le préavis 5/2008 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 30 voix pour, et 1 abstention.

8. Réponses de la Municipalité aux motions Dupuis et Hostettler

Mme MAEDER informe que suite à la présentation faite ce soir par Monsieur Aragao, la Municipalité propose au Conseil de préparer un préavis, comprenant l'ensemble des aménagements présentés ce soir, tenant compte bien sûr dans la mesure du possible des remarques.

La discussion est ouverte.

M. TAVERNIER désire revenir sur l'arrêt de bus scolaire Sur les Moulins.

Enormément de choses ont été faites pour sécuriser cet endroit.

"Sur les Moulins aujourd'hui, c'est un tiers de la population de Denges, la plus grande partie se sont des enfants en bas âge. Pour les personnes habitant aux environs de ce passage c'est une réelle préoccupation.

Par rapport à ce qui a été proposé, nous avons bien compris ce qui est possible aujourd'hui par rapport à ce qu'a indiqué le service des routes. Néanmoins, j'insiste sur la nécessité d'essayer vraiment de trouver des solutions qui puissent tenir compte des remarques."

M. VUILLE dit que dans la même préoccupation, parmi tous ces jeunes, il y a aussi des cyclistes qui eux, n'ont souvent pas de limitation de vitesse. Nous avons discuté avec Mme Maeder des possibilités de pouvoir un peu sécuriser le trafic des cyclistes et, de faire en sorte que le trajet qui va jusqu'au quartier des Moulins soit pris en compte dans l'étude.

M. CROTTAZ dit qu'il y a visiblement un problème à cet endroit. Est-ce qu'avant de faire tout le projet présenté ce soir et avant qu'il y ait un accident, ne pourrions-nous pas faire une chicane ou autre chose?

Mme PONSAR demande dans quel délai ces travaux peuvent être terminés. De l'étude jusqu'à la réalisation.

M. MONNIN répond que l'étude est faite. Toutes les consultations auprès des services compétents du Canton ont été faites, la plupart des autorisations ont déjà été données par le Canton. En ce qui concerne l'arrêt de bus scolaire Sur les Moulins nous allons étudier le cas. Il est vrai que nous avons tenu compte de la réponse du Canton.

Le préavis peut être présenté relativement rapidement car le 80% du travail est fait. Les autorisations du Canton ont été données pour les zones 30, pour tous les aménagements proposés aujourd'hui par M. Aragao.

M. CROTTAZ demande si l'on ne pourrait pas prendre une mesure immédiate à l'endroit de l'arrêt du bus.

C'est-à-dire de mettre une barrière afin que les enfants ne puissent pas courir sur la route?

M. CHARMEY désire compléter les paroles de M. Monnin. Tous les services consultés ont approuvé avec les félicitations du jury le projet que nous a présenté M. Aragao.

M. BONJOUR Jean-Frédéric, demande ce qu'il en est de la proposition pour la seconde partie de la traversée du village, qui va du cimetière au garage Patrick.

M. MONNIN répond que cela a été évoqué mais pas planifié. Nous répondons à la motion qui elle répond à un besoin de sécurité, et, nous paraît à nous, Municipalité, extrêmement justifié. Nous envisagerons peut-être plus tard la troisième étape de la traversée du village.

M. CHRISTEN demande ce qu'il en est des questions et remarques faites pendant la présentation de M. Aragao étant donné que cela a été fait hors séance. Lorsque le préavis paraîtra, y aura-t-il une nouvelle présentation dans le détail afin que les questions laissées en suspens puissent être vérifiées ?

M. MONNIN répond que M. Aragao a pris note des remarques. Mme Maeder également. La Municipalité va travailler là-dessus et essayer d'aller dans votre sens, dans la mesure des possibilités qui nous sont données. Le projet vous sera présenté en détail lors du préavis. Peut-être qu'effectivement, il sera opportun pour nous de refaire une présentation définitive au Conseil.

M. CROTTAZ revient sur le problème de l'arrêt de bus en disant qu'il serait bien de mettre des barrières provisoires.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la discussion est close.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité, c'est-à-dire de faire un préavis au plus vite pour répondre aux motions Dupuis et Hostettler sont priés de le manifester en levant la main.

La réponse de la Municipalité proposant de faire un préavis est acceptée à l'unanimité.

9. Election d'un suppléant à la commission gestion-finances

A ce jour, nous n'avons pas reçu de candidature pour ce poste et nos recherches avec M. Rhein sont restées sans succès.

M. HOSTETTLER demande si un membre du Conseil est intéressé par ce poste. Cela n'étant pas le cas, nous allons avec M. Rhein, continuer nos recherches afin de proposer un suppléant à la prochaine séance.

La commission gestion-finances peut fonctionner dans sa composition actuelle, pour le budget.

10. Propositions individuelles

M. HOSTETTLER nous informe que M. Crottaz a fait en date du 12 septembre une proposition de changement de l'article 38 (premier alinéa) du Règlement du Conseil communal.

Il demande à M. Crottaz, suite à l'Avis de Droit invoqué dans le point correspondance, qui clarifie les responsabilités de chaque commission, s'il désire maintenir sa proposition de changement.

M. CROTTAZ répond que si le texte de M. Equey est accepté par le Conseil il retire sa proposition.

M. HOSTETTLER dit que ce texte n'a pas à être accepté, il doit être appliqué.

M. CROTTAZ ajoute que le texte envoyé au Président du Conseil, dit qu'il faut simplement déplacer 2 mots dans l'art. 38. Ce sont ces 2 mots qui ont été décalés et ont provoqué ce qui est arrivé.

M. HOSTETTLER donne lecture de la proposition de M. Crottaz :
"Afin de régler ce problème, je soumetts au Conseil communal la proposition suivante."

Déplacer les 2 derniers mots de l'article 38 (premier alinéa) "année écoulée"
 et les mettre après le mot gestion, ce qui donne :

«Le Conseil élit une commission gestion-finances chargée d'examiner la gestion de l'année écoulée, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt, le projet d'arrêté d'imposition ainsi que les comptes.»

M. CROTTAZ dit qu'il faut simplement déplacer les 2 mots qui se trouvent à la fin du texte. La commission qui a fait le nouveau règlement, ne l'a peut-être pas vu, et je le comprends tout à fait.

M. REBMANN dit que c'est une obligation du règlement, ce n'est pas nous qui l'avons choisi comme ça.

M. HOSTETTLER relève que nous avons un avis de droit qui est très clair.

Le Président de la commission gestion-finances a pris acte de cette décision, et va maintenant agir au sein de sa commission afin que cet avis de droit soit respecté.

M. CROTTAZ explique à M. Rebmann que nous avons fusionné la commission gestion et la commission finances, et ces deux mots (*année écoulée*) ont été mis à la fin du paragraphe. Il n'est pas possible de faire des comptes d'une année écoulée ou de prévoir un budget d'une année écoulée.

M. RHEIN ajoute que la commission s'est réunie avant la séance pour réfléchir à cette question. L'incidence de la réponse du Département ainsi que la question soulevée par M. Crottaz, nous a décidé de proposer éventuellement une modification de l'article 38 pour le prochain Conseil.

M. CROTTAZ répond qu'il garde sa proposition en suspens.

M. REBMANN dit que c'est une bonne idée, et qu'il serait intéressant de joindre la proposition de la commission gestion-finances à l'ordre du jour, afin de pouvoir se préparer à une réponse.

M. RHEIN dit qu'il a été convenu avec M. Hostettler, qu'à la suite de notre réunion nous lui donnerons les résultats de nos délibérations.

M. CROTTAZ revient sur le problème de l'arrêt de bus Sur les Moulins.

Il y a effectivement une barrière à cet endroit, mais cela n'empêche pas les enfants de courir sur la route; c'est l'endroit le plus dangereux de la commune pour les enfants.

M. REBMANN demande s'il serait envisageable d'avoir sur ce tronçon, à des périodes données, des patrouilleurs scolaires comme cela se fait dans beaucoup d'endroits.

M. CHARMEY ajoute que le sujet des patrouilleurs scolaires a déjà été discuté en Municipalité. Il faudrait trouver des personnes bénévoles.

M. CHRISTEN dit que c'est un organe du TCS qui s'occupe des patrouilleurs.

Mme POULY répond que pour la commune de Préverenges, des élèves sont formés chaque année par la police pour être patrouilleurs scolaires.

La commune de Cossonay, par exemple, a mis sur pied une surveillance faite par des adultes.

" S'il y a des personnes volontaires, je veux bien me renseigner afin de mettre en place quelque chose."

M. MONNIN ajoute que ce serait un bon sujet pour un article dans le journal Dengereux.

11. Echéancier

Ce nouveau point de l'ordre du jour va permettre au Conseil communal de faire le suivi des dossiers en cours. Seront inclus dans l'échéancier les préavis acceptés qui nécessitent une mise en œuvre par la Municipalité, par exemple, le préavis 1/2008 concernant la réfection des deux chemins, (renseignements donnés par Mme Maeder en début de séance) aussi bien que les postulats, motions ou autres interpellations déposés par un ou des Conseillers communaux.

En dernier lieu l'échéancier indiquera également les dates des futurs Conseils et le cas échéant, nous demanderons à la Municipalité de nous faire une mise à jour sur un point spécifique pour autant qu'il n'ait pas été traité auparavant.

Notre échéancier se compose aujourd'hui de :

- A. **Préavis 2/2007 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 2'040'000.00 pour la transformation et rénovation du bâtiment de l'administration communale et aménagement de la Place du Village.**
M. CHARMEY répond que la mise à l'enquête du bâtiment de l'administration communale est terminée, il n'y a pas eu d'opposition.
- B. **Préavis 1/2008 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 120'000.00 pour la réfection du chemin Sur Villard et du chemin des Vignettes allant de Roth et Sauter SA au croisement du Sentier de Renges.**
Voir information dans les communications municipales.
- C. **Préavis 2/2008 Création du Groupement Forestier d'Apples.**
Mme MAEDER répond que la commune de Denges est rentrée dans le groupement.
- D. **Préavis 3/2008 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 140'000.00 pour l'entretien et assainissement au collège de la Crosette et bâtiment de la voirie.**
Mme POULY répond qu'elle a pris une partie du préavis, à savoir le changement des sols du collège, qui était un poste parmi les différents ouvrages à réaliser. Les travaux de réfection dans le hall du 1^{er} étage seront effectués durant les vacances d'automne à venir. Les deux salles de classes ainsi que la salle des maîtres seront faites pendant les vacances d'été 2009.
M. DU PASQUIER demande ce qu'il en est de la rambarde qui avait été refusée pour des questions de sécurité. Est-ce que la nouvelle proposition qui a été acceptée a pu être faite?
M. CHARMEY répond que la personne concernée par ce dossier n'est pas là et nous n'avons pas d'information à ce sujet.
- E. **Motions Dupuis du 12.12.2006 et Hostettler du 10.06.2007.**
En cours
- F. **Votations fédérales et cantonales du 30 novembre 2008.**
M. HOSTETTLER Nous informe que le bureau de vote se trouvera à la salle des Jardins.
- G. **Prochain Conseil Communal le 8 décembre 2008, suivi d'une verrée.**
- H. **Proposition de dates pour les Conseils communaux de 2009.**
a. Lundi 2 mars 2009
b. Lundi 29 juin 2009
c. Lundi 5 octobre 2009
d. Lundi 7 décembre 2009
M. REBMANN demande s'il n'est pas difficile de proposer des dates avec des affaires Municipales, parce que cela comprend souvent des préavis, il ne sera peut-être pas possible de s'y tenir.
M. HOSTETTLER répond que les personnes ont apprécié de pouvoir agender les deux dernières séances. S'il n'y a rien à discuter, nous les annulerons. Le Conseil communal de mars a un peu manqué, car celui de juin était chargé.

12. Divers

Afin de mettre à jour notre liste d'adresse des membres du Conseil, nous vous remercions de nous communiquer votre adresse électronique afin que nous puissions vous envoyer la mise à jour de cette liste par Courriel. Pour les

personnes qui n'ont pas d'adresse électronique nous tiendrons à disposition une liste imprimée une fois par an.

M. TAVERNIER demande ce qu'il en est des dernières constructions du quartier Sur les Moulins, qui devrait terminer 6 ou 7 ans de travaux.

Une seconde caravane est en train de s'installer et cela cause quelques ennuis. "J'ai pu comprendre qu'il y avait des oppositions, pourriez-vous nous dire ce qui se passe dans cette dernière partie."

M. CHARMEY répond qu'il n'y a pas d'oppositions en cours, il y a eu des réclamations sur les travaux en cours.

"Lorsque nous avons appris que M. Henrioud avait déjà commencé certains travaux, non conformes à sa mise à l'enquête, nous sommes intervenus par avocats interposés afin qu'il dépose une mise à l'enquête complémentaire. Ce sera à partir de là qu'il pourra y avoir des oppositions".

Au sujet de la caravane supplémentaire, elle appartient au restaurant Thaï de la première étape, il est parti afin que la BCV puisse s'installer.

La caravane est provisoire en attendant la fin des travaux.

Mme MAEDER répond que la caravane est celle qui se trouvait devant le garage Rossier. Il y servait déjà des repas. Il a toutes les autorisations nécessaires, également celle du service d'hygiène et, il est sur un terrain privé. En ce moment c'est provisoire, jusqu'à ce qu'il puisse rentrer dans ses locaux.

M. CHARMEY dit que c'est le même principe que la caravane qui se trouve chez M. Baltisberger, qui vend des poulets, il est sur un terrain privé. La commune à contrôler que tout soit en ordre au niveau de l'hygiène, à partir de là nous ne pouvons rien faire, ce n'est pas sur le territoire communal.

M. TAVERNIER remercie M. Charmey pour ses explications et demande si, au niveau du village, lorsqu'il y a des oppositions, combien de temps cela prend jusqu'à ce qu'elles soient levées, et est-ce que c'est la Municipalité qui les lève?

M. CHARMEY répond que la mise à l'enquête complémentaire va du 8 octobre au 6 novembre. A partir de là, nous collecterons toutes les oppositions et nous les transmettrons au service de l'Etat qui s'appelle la CAMAC.

La CAMAC fera une synthèse et, selon les résultats de cette synthèse, nous leverons les oppositions ou pas.

M. CHRISTEN rappelle que la route du Lac avait subi des dégâts au niveau de la maison Félix, est-il prévu de terminer cette restauration qui paraît être provisoire.

Mme MAEDER répond que le trottoir et la route ont été refait, il reste le remblai à mettre au bord du trottoir ainsi qu'une partie où les canalisations ont été changées, effectivement, le revêtement n'est pas encore définitif, mais c'est en phase d'être terminé.

M. BONJOUR Jean-Frédéric dit s'être trouvé le vendredi 26 septembre à hauteur du cimetière face à un convoi exceptionnel Friderici ouvert par la gendarmerie.

Il lui semblait que la route avait été déclassée et demande s'ils avaient une autorisation exceptionnelle?

M. MONNIN répond qu'ils ont le droit de passer. En réalité, sur la RC 79 se trouve un pont. La hauteur prévue de ce pont à l'époque ne permettait pas précisément à tous les convois exceptionnels de passer. C'est la raison pour laquelle pendant longtemps le Canton ne voulait pas déclasser la route qui était cantonale afin de la rendre communale, à notre demande. Mais tant qu'il n'y a pas d'interdiction aux camions de circuler, ils ont le droit d'y passer.

M. REBMANN demande ce qu'il en est de la commission pour l'élimination des déchets.

M. HOSTETTLER répond que c'est en cours avec la Municipalité.

Il est 22 h 03 M. HOSTETTLER lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

D. Hostettler

M. Ferreira